Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 87 (2015)

Heft: 1

Artikel: Interview avec Felix Bohn

Autor: Liechti, Richard / Bohn, Felix

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-587400

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

personne là ou il s'avère nécessaire, l'installation de meilleurs éclairages dans les parties communes, et d'interphones plus performants.

Dans le canton de Vaud, où le monde associatif n'est pas intégré au processus d'obtention de permis de construire, l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH) intervient sur les demandes. En cas de problème – soit dans un cas sur trois ou quatre –, l'association réagit en faisant opposition. «C'est une démarche technique. Nous la retirons dès que l'architecte et le maître d'ouvrage prennent en compte nos remarques», insiste Frank Henry, l'un des deux délégués de l'AVACAH. L'association, subventionnée par le canton et la confédération, n'agit pas en franc tireur. Frank Henry et son collègue inspectent une cinquantaine de projets chaque mois. Selon eux, les architectes ont pris l'habitude de cette collaboration, certains, de plus en plus nombreux, prennent même les devants, et viennent présenter spontanément leurs projets. Dans l'ensemble, Frank Henry déplore une tendance à des logements de plus en plus petits, ce qui rend difficile l'application des normes. Dans sa pratique quotidienne, des modifications sont exigées là où elles sont possibles.

Vincent Borcard

Infos complémentaires:
www.procap.ch et www.sans-obstacles.ch

Interview avec Felix Bohn

De nombreux logements de coopératives ne sont pas idéaux pour les personnes âgées. Quelques mesures simples permettent de les adapter et de retarder le moment de devoir déménager dans un hospice. Felix Bohn, œuvrant au Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, en connaît toutes les ficelles.

Felix Bohn, vous êtes conseiller au Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés et aux personnes âgées. Quelle est en fait la différence entre les deux?

La grande différence, c'est que les besoins des personnes âgées sont bien plus larges. On sait en général assez bien répondre aux besoins d'une personne en chaise roulante, notamment en rapport avec l'accès à son logement ou l'aménagement de la salle de bain. Mais les besoins des personnes âgées peuvent être très variés: elle entendent ou voient moins bien, ont moins de force et de la peine à se mouvoir, parfois le sens de l'équilibre est perturbé. Tout cela évidemment à des degrés très divers. Qui plus est: il est psychologiquement délicat de rapprocher handicap et vieillesse.

C'est clair: personne n'a envie de passer pour handicapé.

Avec le temps, on vieillit, souvent sans s'en apercevoir. On dit aussi avec raison que la vieillesse n'est pas une maladie. Bon nombre de personnes âgées ne se sentent donc pas concernées par le handicap, même si elles ont de la peine à entendre, voir et se déplacer. La vieillesse signifie toutefois bien que l'on ne peut plus faire les choses aussi bien qu'autrefois et que l'on a besoin de certaines aides. C'est aussi la raison pour laquelle nous ne disons plus «construction conforme aux handicapés», mais «construction sans obstacles».

Le cadre légal de la construction sans obstacles, c'est la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Quelles implications pour l'habitat des seniors?

Elles sont très importantes, car dans la construction de logements, les investisseurs se contentent hélas souvent de répondre au minimum légal, sans plus. Les coopératives d'habitation font heureusement exception. Mais si nous voulons atteindre un standard minimal dans tout le pays, il faut des bases légales précises, comme le formule la LHand pour des maisons à partir de neuf logements. Il en va de même pour notre service: nous préférons atteindre un standard minimal partout que quelques «appartements pour handicapés», car c'est la seule manière d'avoir un certain impact à grande échelle. Cela aide non seulement les personnes âgées à trouver un logement adapté à leurs besoins, mais les jeunes en profitent aussi. Pensons notamment aux poussettes ou de lourds sacs de commissions ou encore du déménagement au cinquième étage.

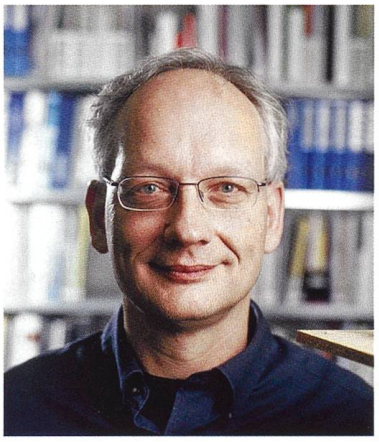

Il semblerait que le parc immobilier suisse est en grande partie obsolète. Qu'en est-il au niveau de la conformité de construction pour la vieillesse?

Cela dépend de la manière de voir les choses. Si l'on ne considère que le nombre de logements qui correspondent aux prescriptions, il n'y en a effectivement que très peu. Pas d'ascenseur, petites salles de bain, balcons avec des seuils – toutes ces choses sont à l'ordre du jour. Il manque également d'appartements conformes aux besoins d'une personne en chaise roulante. Mais en réalité, la plupart des personnes âgées arrivent plus ou moins bien à vivre dans de tels logements. Ou en tous cas, ils le pourraient si on y effectuait les quelques adaptations individuelles nécessaires.

Une salle de bains adaptée après rénovation du lotissement Grünau de la Fondation pour le logement des seniors de la Ville de Zurich (SAW), avec douche sans seuil et grandes poignées pour se tenir. © kontrast Frederic Meyer/Fondation pour le logement des seniors de la Ville de Zurich (SAW)

Quels sont les principaux obstacles à un habitat agréable pour les personnes âgées?

Pour la conformité vieillesse il y a deux critères principaux: l'accès au logement et la salle de bain. Un ascenseur est sans doute la plus onéreuse des mesures à prendre et souvent elle n'est pas possible à réaliser. Mais il ne faut pas oublier que de nombreuses personnes âgées sont encore capables de «grimper» jusqu'au premier ou deuxième étage – monter les escaliers est même souvent un exercice recommandé pour des raisons de santé. Ce n'est pas parce qu'on ne peut pas aménager d'ascenseur qu'il faut aussi renoncer à d'autres mesures d'adaptation. Car dans les cages d'escaliers, on peut facilement améliorer la situation: un meilleur éclairage, un revêtement de sol antidérapant, une deuxième main courante, une bordure de marche clairement contrastée, une porte d'entrée qui s'ouvre facilement. Si l'on effectue ces mesures-là, on aide déjà beaucoup et sans grands investissements.

Et pour la salle de bain?

D'une part, on touche là à l'hygiène corporelle et donc à l'intimité, des domaines où personne n'accepte volontiers de l'aide. D'autre part, c'est dans la salle de bain qu'on risque le plus d'accidents: les sols sont humides, la vision perturbée par la buée, on enlève ses lunettes pour prendre un bon long bain chaud, on se lève un peu trop vite et un accident est vite arrivé quand il s'agit d'enjamber les bords de la baignoire. La meilleure des choses à faire, c'est donc de remplacer la baignoire par une douche, si possible sans seuil ni rebord. Et si l'on tient vraiment à une baignoire, on peut la sécuriser de multiples façons à bons frais en veillant à un éclairage non-éblouissant, un revêtement de sol antidérapant et en plaçant à bonne hauteur des poignées de soutien.

Et pour le reste de l'appartement?

La taille des autres pièces est moins problématique. On peut souvent enlever les seuils et il existe des solutions pour parer aux espaces qui en résultent sous les portes. Dans les cuisines, on devrait choisir des appareils munis plutôt de commutateurs rotatifs que des champs à touches, le tout dans des couleurs bien contrastées – le tout pouvant se faire sans surcoût lors d'une rénovation.

Votre centre de compétences a prouvé dans une étude que bon nombre de mesures d'adaptation coûtaient bien moins cher que ce que l'on pourrait croire.

C'est d'autant plus vrai en cas de rénovation. Et si aucune rénovation n'est prévue à moyen terme, les coopératives peuvent également déterminer un certain montant à investir dans des mesures adaptatives pour améliorer la conformité avec la vieillesse de ses habitants. De quoi mettre en œuvre bon nombre de mesures citées plus haut. J'aimerais également encourager les coopératives d'habitation à se lancer dans des opérations peu spectaculaires. Il est clair que de mettre sur le marché un logement en cluster pour les «50 ans et plus» est spectaculaire et amène son lot de reconnaissance et de publicité. Mais ce genre de projets phares ne s'adressent qu'à un tout petit segment de la population, ouvert à ce genre d'habitat en commun. Des adaptations d'habitat plus discrètes pourraient profiter à un public de seniors bien plus large.

Lors de rénovations importantes, les mesures énergétiques sont en général au premier plan. Quelles en sont les conséquences sur le postulat de conformité avec la vieillesse?

Les mesures concernant les isolations phoniques et énergétiques peuvent être problématiques avec une construction sans obstacles. Je pense par exemple aux seuils élevés des balcons ou les éclairages de cages d'escaliers, qui correspondent au standard Minergie, mais qui sont trop faibles pour les personnes âgées. Il en va de même en ce qui concerne les exigences des services de la protection des monuments historiques, qui ont souvent le dernier mot lors des transformations. Et il n'y a malheureusement guère de pesée des divers intérêts en cause.

Quelle importance devrait-on donc accorder à la construction adaptée à la vieillesse?

Je trouve que les trois facteurs – énergie, protection des monuments et conformité à la vieillesse – devraient être évalués sur un pied d'égalité. Mais il en va autrement dans la réalité. Il semble que les objectifs énergétiques et le maintien des immeubles soient plus importants que la santé et la sécurité des personnes qui habitent dans ces maisons.

Richard Liechti / Adaptation PC

Infos complémentaires aussi en français:
www.hindernisfrei-bauen.ch
www.wohnenimalter.ch